

Résolution des élus sur les Jeux olympiques et paralympiques Paris 2024

Les élus du CSE du Réseau France 3 sont appelés à se prononcer sur la dérogation au temps de travail sur les opérations des Jeux olympiques et des Jeux paralympiques.

Or, les élus dénoncent le côté lacunaire et brouillon de cette information. A ce jour, ils n'ont reçu aucune présentation des modalités de la couverture de cette opération exceptionnelle.

En conséquence, les élus demandent une réunion exceptionnelle, afin :

- De bénéficier d'une présentation globale du dispositif, des affectations des équipes et de la couverture éditoriale
- De connaître le coût de l'opération JO et JP pour le Réseau régional
- De connaître ses conséquences pour la planification des antennes
- De connaître les conditions matérielles pour les salariés impliqués dans l'opération (modalités de défraiements, hébergements, matériel utilisé, etc.).

Ils demandent en outre que leur soient présentés les tableaux de service prévisionnels mis à jour, afin de respecter les limites dérogatoires au temps de travail. Ces tableaux devront être légendés afin de pouvoir être appréhendés par les élus et d'éclairer leur avis.

Adopté à l'unanimité des 24 votants CFDT, CGT, FO, SNJ et SUD s'associent.

Paris, le 15 mai 2024